



BULLETIN D'INFORMATION #25

Comme l'avaient annoncé les autorités sanitaires, la pratique des dépistages s'est intensifiée. Sur 112 tests effectués hier, aucune personne n'a été relevée positive au virus, pour 1163 analyses effectuées depuis le début de l'épidémie. Ces résultats sont encourageants, mais la vigilance reste de mise avec le respect nécessaire des gestes barrières et du confinement général.

Chiffres clés

Nombre total de cas COVID-19	55
Nombre total de cas COVID-19 hospitalisés	
- en cours	1
- depuis le début de l'épidémie	4
Nombre de cas COVID-19 admis en réanimation	1
Nombre de décès lié au COVID-19	0

COVID-19 en Polynésie française

Fig. 1. Nombre de cas cumulés COVID-19 en PF par date

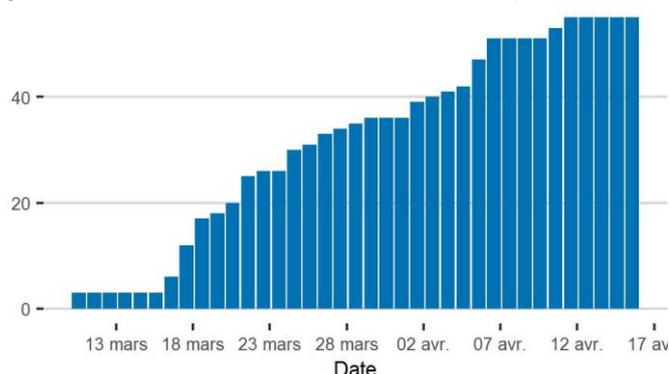
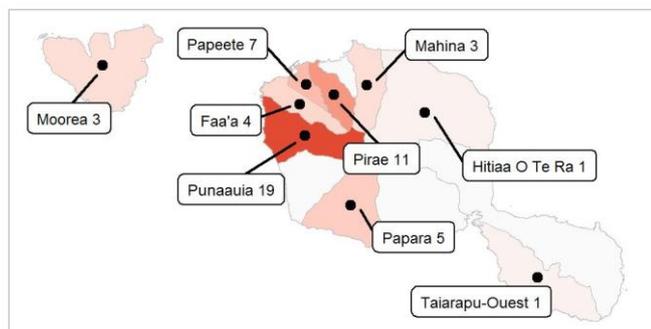


Fig. 2. Cartographie de l'origine des cas aux IDV, le 17/04/2020



Source : Bureau de veille sanitaire, Direction de la santé

Tuamotu-Gambier, Marquises, Australes et Iles-sous-le-Vent : allègement des mesures de confinement

Après la constatation de la non présence du virus dans les archipels, les autorités de l'Etat et du Pays ont annoncé une série de mesures allégeant le confinement dans les archipels hors Iles-du-Vent. Le confinement général n'y est pas levé, mais des allègements, pris après concertation des maires, permettront de réinstaurer la liberté d'aller et venir au sein de chaque île et atoll, ainsi que l'ouverture des infrastructures scolaires (écoles et collèges) et la reprise des activités économiques. Les voyages inter-îles ne sont toujours pas autorisés.

Concernant les Iles-du-vent, le confinement général est maintenu mais les autorités préparent un allègement des mesures dans le cadre de la reprise économique et le respect des mesures barrières.

Retour des personnes évacuées sanitaires : un engagement à suivre les consignes

Le principe du retour en Polynésie des personnes évacuées sanitaires et sorties des hôpitaux, qui sont actuellement en soins de suite en métropole, est acquis. Leur traitement peut donc se poursuivre sur le Fenua dès lors que leur état leur permet de voyager, sachant que ce retour est accompagné d'un engagement établi dans le cadre de la protection contre la diffusion du virus sur le territoire.



Retour des personnes évacuées sanitaires : un engagement à suivre les consignes (suite)

Cet engagement stipule que :

- Les personnes doivent attester ne pas présenter de symptôme évocateur du Covid-19, attestation complétée d'un test négatif ;
- Elles doivent également accepter, à leur retour, un isolement strict en structure d'hébergement du Pays pour une durée de 21 jours, et un nouveau test à l'issue de cette période.

Les autorités du Pays prendront en charge la structure d'hébergement, les repas, l'assistance logistique nécessaire et la surveillance sanitaire.

Confinement et maladies chroniques : une priorité, poursuivre les soins

Les mesures relatives au confinement général invitent la population à limiter ses déplacements au strict nécessaire, afin d'empêcher la propagation du virus sur le plan communautaire. Par contre, il est un point sur lequel l'ensemble de la communauté médicale insiste : les patients souffrant de maladies chroniques doivent **absolument** poursuivre leurs soins, de manière à ne pas aggraver leur état de santé.

Cette poursuite des soins est considérée comme une priorité reconnue comme telle par les autorités délivrant les autorisations de déplacement. Il convient donc que les personnes en longue maladie ou suivies pour ces maladies chroniques – hypertension, diabète, cancers ... - suivent leur médication et appellent leur médecin référent afin de poursuivre leurs traitements.

Elargissement de la ligne verte sanitaire à un premier recours psychologique

Les temps de crise sanitaire et de confinement sont une source de stress pour la population, qui peut générer des difficultés d'ordre psychologique en particulier pour les personnes fragiles et vulnérables. Cette période entraîne des situations de détresse morale ou d'inquiétudes, d'angoisses, d'épuisement, d'isolement, voire de panique et d'agitation.

La ligne verte **444.789**, ouverte à la population pour toute question concernant la crise sanitaire, s'est enrichie d'un dispositif de soutien psychologique permettant aux personnes en souffrance de trouver une écoute spécialisée.

Il est question d'offrir un soutien social et psychologique proposé aux personnes touchées - femmes, hommes, mineurs, personnes âgées, personnes isolées ou vulnérables. Soit une offre de soins humains et concrets à proposer aux personnes se trouvant en situation de détresse.

Ces soins visent à les reconforter, les aider à répondre à leurs besoins essentiels, les accompagner dans la gestion de leurs problèmes et les aider à obtenir du soutien.

Cette permanence psychologique, ouverte sept jours sur sept de 8:00 à 18:00, orientera également les personnes en détresse vers des interventions psychosociales et des professionnels spécialisés, afin de soutenir les ressources individuelles et cette capacité à surmonter cette période difficile, à favoriser la remise en lien avec les proches.

Une précision : les professionnels à l'écoute sont des psychologues, garantissant l'anonymat et la confidentialité des appels.